

Consultation publique sur une éventuelle loi européenne sur la santé des sols pour la protection, la gestion durable et la restauration des sols de l'UE

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Introduction

[La stratégie de l'UE pour la protection des sols à l'horizon 2030](#) - Récolter les fruits de sols en bonne santé pour les êtres humains, l'alimentation, la nature et le climat» a pour but que tous les sols de l'UE soient en bon état d'ici à 2050 et que la protection, l'utilisation durable et la restauration des sols deviennent la norme. Elle annonce que la Commission présentera une nouvelle proposition législative sur la santé des sols afin d'assurer le même niveau de protection que celui qui existe pour l'eau, le milieu marin et l'air dans l'UE. Une telle initiative législative se fondera sur une analyse d'impact, qui inclura un contrôle de subsidiarité, et respectera pleinement les exigences en matière d'amélioration de la réglementation ainsi que les compétences des États membres.

Les sols sont principalement associés à la production alimentaire, mais des sols en bonne santé sont essentiels à la vie sur Terre et constituent un écosystème fournissant de nombreux autres services fondamentaux, par exemple la fourniture d'énergie et de matières premières, la séquestration du carbone, la purification et la percolation de l'eau dans les sols. Des sols en bonne santé soutiennent de nombreux secteurs de l'économie, bien au-delà des parcelles individuelles, qu'elles soient privées ou publiques. Le sol est un milieu extrêmement complexe, variable et vivant, qui abrite plus de 25 % de l'ensemble de la biodiversité sur la planète et constitue le fondement de la chaîne alimentaire. Cette couche fragile de quelques centimètres devra nourrir et filtrer une eau potable adaptée à la consommation pour une population mondiale de près de 10 milliards de personnes d'ici à 2050.

En tant que plus grand réservoir de carbone terrestre sur la planète, des sols en bonne santé sont essentiels à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets et constituent un facteur essentiel pour atteindre les objectifs du [pacte vert pour l'Europe](#), tels que la neutralité climatique, l'absence de pollution, des systèmes alimentaires durables et un environnement résilient.

Toutefois, les terres et les sols sont soumis à de graves processus de dégradation: 60 à 70 % des écosystèmes des sols de l'UE sont en mauvaise santé et sont soumis à une dégradation continue qui entraîne une réduction des services écosystémiques fournis. L'érosion des sols, l'imperméabilisation des sols (c'est-à-dire la couverture des sols par du béton ou d'autres matériaux imperméables), les déchets de sols excavés, le tassement des sols (compression des sols, prévention de l'infiltration de l'eau dans le sol), la contamination diffuse et locale des sols, la salinisation et le drainage des tourbières sont les principaux

facteurs de dégradation des terres et des sols. La plupart de ces facteurs ne devraient pas connaître d'amélioration favorable dans les années à venir en raison du changement climatique et de la gestion non durable des sols, ce qui se traduira par une nouvelle réduction de la fourniture de services écosystémiques.

Les causes et les effets de la dégradation des sols ne connaissent pas de frontières. Une réponse inégale et fragmentée de la part des États membres pour lutter contre la dégradation des sols a donné lieu à des conditions inégales pour les opérateurs économiques, qui se voient imposer des règles différentes en matière de protection des sols alors qu'ils se livrent concurrence sur le même marché. Cette réponse fragmentée a également empêché de mettre fin à la dégradation des sols dans l'UE et de procéder à leur restauration de manière efficace.

Afin de faire face aux effets transfrontières de la dégradation des sols, de garantir des conditions de marché égales, de promouvoir la cohérence des politiques au niveau de l'UE et au niveau national et d'atteindre ainsi les **objectifs de l'UE en matière de changement climatique, de biodiversité, de sécurité et de sûreté alimentaires et de protection de l'eau**, la Commission s'emploie à présenter une **proposition législative spécifique sur la santé des sols d'ici à 2023**.

Indications sur le questionnaire

Cette consultation est ouverte à tous afin d'aider la Commission à préparer son initiative sur la protection, la gestion durable et la restauration des sols, comme décrit dans la stratégie de l'UE pour la protection des sols à l'horizon 2030.

Afin de garantir un large retour d'information, le questionnaire est divisé en deux parties. La première partie (jusqu'à la question 13) est plus générale et s'adresse à tous, tandis que la seconde partie (questions 14 à 21) s'adresse aux parties prenantes disposant d'une certaine expertise sur le sujet. La première partie du questionnaire peut être remplie sans qu'il soit nécessaire de remplir également la deuxième partie «experts».

Le temps nécessaire est estimé à 10 minutes pour la première partie et à 25 minutes au total si la deuxième partie est également remplie.

Veuillez lire la [déclaration de confidentialité](#) sur la manière dont les données à caractère personnel associées à votre contribution seront traitées.

Toutes les réponses à cette consultation seront évaluées et consignées dans l'analyse d'impact de la loi sur la santé des sols réalisée par la Commission. Une synthèse des résultats de la consultation sera publiée séparément.

Nous vous remercions de votre participation à cette consultation.

Informations vous concernant

Texte

* Langue de votre contribution

- Allemand
- Anglais
- Bulgare
- Croate
- Danois
- Espagnol
- Estonien
- Finnois
- Français
- Grec
- Hongrois
- Irlandais
- Italien
- Letton
- Lituanien
- Maltais
- Néerlandais
- Polonais
- Portugais
- Roumain
- Slovaque
- Slovène
- Suédois
- Tchèque

* Prénom

Christian

* Nom

VALENTIN

* Courriel (ne sera pas publié)

Christian.Valentin@ird.fr

* J'apporte ma contribution en tant que

- établissement universitaire/institut de recherche
- association d'entreprises
- société/organisation commerciale
- organisation de défense des consommateurs
- citoyen(ne) de l'Union
- organisation de protection de l'environnement
- ressortissant(e) d'un pays tiers
- organisation non gouvernementale (ONG)
- autorité publique
- organisation syndicale
- Autres

* Veuillez indiquer votre secteur d'activité

- Agriculture
- Agro-industrie (intrants chimiques, semences, machines)
- Biotechnologies
- Construction, aménagement du territoire et développement urbain
- Prévention des catastrophes
- Enseignement
- Énergie (électricité, gaz et eau)
- Environnement et protection de la nature
- Activités financières (banque, assurance, etc.)
- Industrie alimentaire/secteur des boissons
- Foresterie et chasse
- Santé et action sociale
- Industries extractives
- Assainissement des sols
- Tourisme/loisirs
- Gestion et recyclage des déchets
- Autres

* Nom de l'organisation

255 caractère(s) maximum

Synthèse des réponses obtenues des membres de l'Académie d'Agriculture de France

* Taille de l'organisation

- Microentreprise (de 1 à 9 salariés)
- Petite entreprise (de 10 à 49 salariés)
- Moyenne entreprise (de 50 à 249 salariés)
- Grande entreprise (250 salariés ou plus)

Numéro d'inscription au registre de transparence

255 caractère(s) maximum

Vérifiez si votre organisation est inscrite au [registre de transparence](#). Il s'agit d'une base de données dans laquelle s'inscrivent de leur plein gré les organisations cherchant à influencer sur le processus décisionnel de l'Union européenne.

* Pays d'origine

Veillez indiquer votre pays d'origine ou celui de votre organisation.

Cette liste ne reflète pas la position officielle des institutions européennes en ce qui concerne le statut juridique ou la politique des entités mentionnées. Elle constitue une harmonisation de listes et de pratiques souvent divergentes.

- | | | | |
|--|---|-------------------------------------|--|
| <input type="radio"/> Afghanistan | <input type="radio"/> Estonie | <input type="radio"/> Kiribati | <input type="radio"/> République dominicaine |
| <input type="radio"/> Afrique du Sud | <input type="radio"/> Eswatini | <input type="radio"/> Kosovo | <input type="radio"/> Roumanie |
| <input type="radio"/> Albanie | <input type="radio"/> États-Unis | <input type="radio"/> Koweït | <input type="radio"/> Royaume-Uni |
| <input type="radio"/> Algérie | <input type="radio"/> Éthiopie | <input type="radio"/> Laos | <input type="radio"/> Russie |
| <input type="radio"/> Allemagne | <input type="radio"/> Fidji | <input type="radio"/> La Réunion | <input type="radio"/> Rwanda |
| <input type="radio"/> Andorre | <input type="radio"/> Finlande | <input type="radio"/> Lesotho | <input type="radio"/> Sahara occidental |
| <input type="radio"/> Angola | <input checked="" type="radio"/> France | <input type="radio"/> Lettonie | <input type="radio"/> Saint-Barthélemy |
| <input type="radio"/> Anguilla | <input type="radio"/> Gabon | <input type="radio"/> Liban | <input type="radio"/> Saint-Christophe-et-Niévès |
| <input type="radio"/> Antarctique | <input type="radio"/> Gambie | <input type="radio"/> Liberia | <input type="radio"/> Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha |
| <input type="radio"/> Antigua-et-Barbuda | <input type="radio"/> Géorgie | <input type="radio"/> Libye | <input type="radio"/> Sainte-Lucie |
| <input type="radio"/> Arabie saoudite | <input type="radio"/> Ghana | <input type="radio"/> Liechtenstein | <input type="radio"/> Saint-Marin |
| <input type="radio"/> Argentine | <input type="radio"/> Gibraltar | <input type="radio"/> Lituanie | <input type="radio"/> Saint-Martin |

- Arménie
- Aruba
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bahamas
- Bahreïn
- Bangladesh
- Barbade
- Belgique
- Belize
- Bénin
- Bermudes
- Bhoutan
- Biélorussie
- Bolivie
- Bonaire, Saint-Eustache et Saba
- Bosnie-Herzégovine
- Botswana
- Brésil
- Brunei
- Bulgarie
- Burkina
- Burundi
- Cabo Verde
- Grèce
- Grenade
- Groenland
- Guadeloupe
- Guam
- Guatemala
- Guernesey
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Guyana
- Guyane
- Haïti
- Honduras
- Hong Kong
- Hongrie
- Île Bouvet
- Île Christmas
- Île de Man
- Île Norfolk
- Îles Åland
- Îles Caïmans
- Îles Cocos
- Îles Cook
- Îles Falkland
- Luxembourg
- Macao
- Macédoine du Nord
- Madagascar
- Malaisie
- Malawi
- Maldives
- Mali
- Malte
- Maroc
- Martinique
- Maurice
- Mauritanie
- Mayotte
- Mexique
- Micronésie
- Moldavie
- Monaco
- Mongolie
- Monténégro
- Montserrat
- Mozambique
- Myanmar /Birmanie
- Namibie
- Nauru
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Samoa
- Samoa américaines
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Serbie
- Seychelles
- Sierra Leone
- Singapour
- Sint-Maarten
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Suriname
- Svalbard et Jan Mayen
- Syrie
- Tadjikistan
- Taïwan
- Tanzanie

- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Chili
- Chine
- Chypre
- Clipperton
- Colombie
- Comores
- Congo
- Corée du Nord
- Corée du Sud
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Curaçao
- Danemark
- Djibouti
- Dominique
- Îles Féroé
- Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
- Îles Heard et McDonald
- Îles Mariannes du Nord
- Îles Marshall
- Îles mineures éloignées des États-Unis
- Îles Pitcairn
- Îles Salomon
- Îles Turks-et-Caïcos
- Îles Vierges américaines
- Îles Vierges britanniques
- Inde
- Indonésie
- Iran
- Iraq
- Irlande
- Islande
- Israël
- Italie
- Jamaïque
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigeria
- Niue
- Norvège
- Nouvelle-Calédonie
- Nouvelle-Zélande
- Oman
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Palaos
- Panama
- Papouasie - Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Tchad
- Tchéquie
- Terres australes et antarctiques françaises
- Territoire britannique de l'océan Indien
- Territoires palestiniens
- Thaïlande
- Timor-Oriental
- Togo
- Tokélaou
- Tonga
- Trinité-et-Tobago
- Tunisie
- Turkménistan
- Turquie
- Tuvalu
- Ukraine
- Uruguay
- Vanuatu
- Vatican
- Venezuela

- Égypte
- Japon
- Polynésie française
- Viêt Nam
- El Salvador
- Jersey
- Porto Rico
- Wallis-et-Futuna
- Émirats arabes unis
- Jordanie
- Portugal
- Yémen
- Équateur
- Kazakhstan
- Qatar
- Zambie
- Érythrée
- Kenya
- République centrafricaine
- Zimbabwe
- Espagne
- Kirghizstan
- République démocratique du Congo

La Commission publiera toutes les contributions à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir d'autoriser la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme lors de la publication de votre contribution. **Dans un souci de transparence, le type de répondant [par exemple «association d'entreprises», «organisation de défense des consommateurs» ou «citoyen(ne) de l'Union»], le pays d'origine, le nom et la taille de l'organisation, ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sont toujours publiés. Votre adresse électronique ne sera jamais publiée.** Veuillez choisir l'option en matière de protection de la vie privée qui vous convient le mieux. Options en matière de protection de la vie privée par défaut en fonction du type de répondant sélectionné

* Paramètres de confidentialité pour la publication de la contribution

La Commission publiera les réponses reçues à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme.

Mode anonyme

Publication des informations relatives à l'organisation uniquement: le type de répondant choisi pour répondre à la présente consultation, le nom de l'organisation au nom de laquelle vous répondez ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sa taille, son pays d'origine et votre contribution seront publiés tels quels. Votre nom ne sera pas publié. Veuillez ne pas inclure de données à caractère personnel dans la contribution proprement dite si vous souhaitez rester anonyme.

Mode public

Publication des informations relatives à l'organisation et au répondant: le type de répondant choisi pour répondre à la présente consultation, le nom de l'organisation au nom de laquelle vous répondez ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sa taille, son pays d'origine et votre contribution seront publiés. Votre nom sera également publié.

J'accepte les [dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel](#)

I. partie

Question n° 1:

Veillez évaluer l'importance de traiter les questions suivantes au niveau de l'UE:

	Très important	Important	D'une importance limitée	Pas du tout important	Je ne sais pas /sans opinion
* Protection de la santé des sols	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Utilisation durable des sols	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Restauration des sols, y compris remise en état des sites contaminés	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Question n° 2:

Veillez évaluer l'importance des facteurs de dégradation des sols suivants:

	Très important	Important	D'une importance limitée	Pas du tout important	Je ne sais pas /sans opinion
* Changement climatique, sécheresses, événements météorologiques extrêmes	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Gestion non durable des sols et intensification des pratiques agricoles et forestières (par exemple, monoculture et élevage intensif)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Activités industrielles, gestion non durable des déchets et production d'énergie	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Gestion de l'eau, réutilisation de l'eau et irrigation inadéquates	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Surexploitation et consommation des ressources naturelles	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* Imperméabilisation des sols et artificialisation des sols pour les infrastructures et la construction (par exemple, bâtiments, routes et voies ferrées, parkings, aéroports)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Autres changements d'affectation des terres, tels que la conversion des prairies naturelles et des forêts en terres arables	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)

Tout texte contenant entre 10 et 100 caractères sera accepté

Les changements d'affectation des terres impactent aussi la souveraineté alimentaire européenne.

* Question n° 3:

Selon vous, les causes de la dégradation des terres et des sols sont-elles suffisamment prises en compte au niveau de l'UE:

- De manière suffisante
- De manière insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

* Selon vous, les causes de la dégradation des terres et des sols sont-elles suffisamment prises en compte au niveau national:

- De manière suffisante
- De manière insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

Question n° 4:

Bien que les sols soient souvent associés à une utilisation agricole, ils font partie de tous les écosystèmes terrestres et leur santé est essentielle pour l'environnement et la fourniture de nombreux services écosystémiques.

Quels types d'utilisation des sols devraient être abordés dans le cadre de l'initiative?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas /sans opinion
--	----------------------	-----------------	---------------------	----------------------	------------------------------

* Tous les types d'utilisation des sols devraient être abordés	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Sols agricoles	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Zones artificielles et construites	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Sols industriels	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Sols forestiers	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Zones humides	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)

Tout texte contenant entre 10 et 500 caractères sera accepté

Pour prendre en compte tous les types de sols, il est nécessaire de mettre en place une gestion territoriale des sols qui applique le principe de subsidiarité, avec différents niveaux de directives ou réglementation (européen, national, régional, local ou, territorial) et impliquant les parties prenantes.

Différentes options stratégiques seront évaluées pour obtenir des sols en bonne santé dans l'UE d'ici à 2050. Les **questions 5 à 13** ci-après **portent sur différentes mesures qui seront prises en considération dans l'analyse d'impact.**

* Question n° 5:

Selon la stratégie de l'UE pour la protection des sols, un sol en bonne santé est un sol en bon état chimique, biologique et physique et qui est par conséquent à même de fournir en permanence le plus grand nombre possible de services écosystémiques.

Selon vous, la future loi européenne sur la santé des sols devrait imposer aux États membres l'obligation légale de parvenir à des sols en bonne santé d'ici à 2050:

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

* Question n° 6:

La santé des sols dépend de leur gestion et de l'évolution de l'affectation des sols. En effet, une utilisation durable nécessite des soins et des efforts, et il peut être difficile de passer d'une utilisation non durable à une utilisation durable. Malgré les efforts actuellement déployés pour promouvoir une utilisation durable des sols, les

sols urbains, industriels, forestiers et agricoles connaissent encore une dégradation continue.

Êtes-vous d'accord avec l'affirmation selon laquelle les États membres devraient être légalement tenus de fixer des exigences en matière d'utilisation durable des sols afin que leur capacité à produire des denrées alimentaires, à filtrer l'eau, à héberger et à soutenir la biodiversité, à stocker le carbone, etc. ne soit pas entravée?

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

*** Question n° 7:**

L'observation et la surveillance de la santé des sols et des menaces qui pèsent sur eux sont incomplètes. Il est nécessaire d'améliorer la surveillance des sols dans toute l'Europe pour mettre en place des alertes précoces en cas de dépassement des seuils critiques et pour orienter la gestion durable des sols.

Êtes-vous d'accord avec l'affirmation selon laquelle les États membres devraient avoir l'obligation légale de surveiller la santé des sols sur leur territoire national et d'en rendre compte?

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

*** Question n° 8:**

Dans l'UE, on estime que 2,8 millions de sites pourraient avoir été potentiellement contaminés par des activités polluantes. L'UE dispose déjà de certains instruments juridiques tels que la [directive relative aux émissions industrielles](#) et la [directive sur la responsabilité environnementale](#), qui contiennent des dispositions relatives à l'étude et à l'assainissement des sols, mais leur champ d'application porte plutôt sur la prévention, est limité dans le temps et concerne des activités à risques spécifiques.

Êtes-vous d'accord avec l'affirmation selon laquelle les États membres devraient être légalement tenus de recenser les sites contaminés qui présentent un risque important pour la santé humaine et l'environnement?

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

* Êtes-vous d'accord avec l'affirmation selon laquelle les États membres devraient avoir l'obligation légale d'assainir ces sites contaminés?

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

*** Question n° 9:**

Les informations et les données environnementales provenant d'un registre des sites contaminés devraient être accessibles au public:

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord - uniquement dans des conditions spécifiques
- Plutôt pas d'accord - uniquement dans des conditions spécifiques
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

*** Question n° 10:**

L'artificialisation des terres a été définie par l'Agence européenne pour l'environnement comme la perte de terres agricoles, forestières et autres terres naturelles et semi-naturelles au profit de l'aménagement urbain et d'autres aménagements artificiels. L'UE a pour objectif de parvenir à ce qu'il n'y ait pas d'artificialisation nette des terres d'ici à 2050. L'artificialisation nette des terres est la différence entre l'artificialisation des terres et la remise en culture des terres.

Êtes-vous d'accord avec l'affirmation selon laquelle la proposition législative devrait prévoir l'obligation pour les États membres d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de l'UE consistant à «éviter l'artificialisation nette des terres» d'ici à 2050 et d'en rendre compte:

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

*** Question n° 11:**

La santé des sols est très importante pour les agriculteurs, les sylviculteurs et les propriétaires fonciers en général, mais aussi pour les investisseurs, les pouvoirs publics et les entreprises. Pour sensibiliser davantage à l'état des sols, certains États membres ont élaboré des certificats de santé des sols. Dans certains cas, ces certificats doivent être fournis lors des transactions foncières afin d'informer correctement l'acheteur sur l'état du sol concerné, à l'instar d'un certificat de performance énergétique qui fournit des informations sur l'efficacité énergétique d'une maison lors de sa vente.

Êtes-vous d'accord avec l'affirmation selon laquelle que les États membres devraient être légalement tenus de mettre en place un mécanisme informant l'acheteur de la santé du sol lors de la vente de terres?

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Si vous êtes d'accord, comment l'acheteur devrait-il être informé?

- Avec un «certificat» officiel et obligatoire sur la santé des sols
- En consultant un site web contenant des informations officielles sur la santé des sols pour toutes les parcelles
- Au moyen d'une déclaration sur l'honneur du vendeur ou du bailleur
- Autres

Question n° 12:

Lors de la construction d'un nouveau bâtiment ou d'une nouvelle infrastructure, lorsque des sols sont excavés à cet effet, dans de nombreux cas, la terre extraite est propre et fertile et peut être réutilisée au même endroit ou dans un autre lieu approprié. En 2018, plus de 530 millions de tonnes de terre ont été excavées dans l'UE et déclarées en tant que déchets. Afin d'améliorer la sécurité du recyclage des terres en bonne santé, plusieurs mesures peuvent être envisagées. Pour pouvoir séparer les terres contaminées des terres propres, ces flux doivent être surveillés de plus près, tout au long de la chaîne de valeur, la traçabilité et le contrôle de qualité devant intervenir depuis le site d'excavation jusqu'en bout de chaîne.

Selon vous, quelles mesures pour garantir la sécurité du transport, du traitement ou de la réutilisation des terres excavées devraient être envisagées dans le cadre de l'initiative:

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas /sans opinion
* Obligation pour les États membres de créer un passeport pour les terres excavées (passeport qui accompagne la terre pendant son transport et permet d'en planifier correctement la destination finale)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Notification obligatoire de chaque transport de terre	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Objectif de l'UE en matière de réutilisation des terres excavées	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Normes de qualité pour la réutilisation des terres excavées	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Organisations intermédiaires qui tracent et enregistrent les mouvements des terres excavées	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)

Tout texte contenant entre 10 et 500 caractères sera accepté

Cette question devrait plutôt être traitée dans une directive sur l'économie circulaire des matériaux et leurs cycles de vie. Il existe en effet dans le domaine des terres excavées une grande confusion entre sol, et sous-sol. Une partie des terres excavées sont des roches (horizon R) et non des sols. De plus, une distinction devrait être faite entre "terres végétales" (horizon A) et sol (horizons B et C).

Question n° 13:

Veillez évaluer l'importance que vous attachez aux différentes dispositions visant à garantir la bonne santé des sols dans l'UE d'ici à 2050 décrites dans les questions 5 à 12:

	Très important	Important	D'une importance limitée	Pas du tout important	Je ne sais pas /sans opinion
* Obligation de résultat pour les États membres en ce qui concerne la bonne santé des sols (voir question 5)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Exigences obligatoires pour la gestion durable des sols (voir question 6)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Obligation pour les États membres en matière de surveillance de la santé des sols et de communication d'informations en la matière (voir question 7)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Obligation d'identifier les sites contaminés (voir question 8)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Obligation d'assainissement des sites contaminés (voir question 8)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Accès du public aux données relatives aux sites contaminés (voir question 9)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Rapports obligatoires des États membres sur les progrès accomplis vers l'objectif de zéro artificialisation nette des terres (voir question 10)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Obligation légale d'informer l'acheteur d'un terrain sur la santé des sols (certificats de santé des sols) (voir question 11)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Obligation légale d'un passeport pour les terres excavées (voir question 12)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous souhaitez formuler d'autres commentaires, y compris suggérer des questions supplémentaires à traiter ou des approches à adopter, veuillez les présenter ici:

Tout texte contenant entre 10 et 1000 caractères sera accepté

L'Académie d'Agriculture de France ne s'intéresse pas qu'à l'Agriculture, mais aussi bien d'autres domaines comme l'agro-industrie, aux biotechnologies, à l'enseignement, l'environnement et la protection de la nature, à la foresterie et l'assainissement des sols.

Les sols devraient davantage être considérés comme le cœur de la zone critique, en interactions avec les autres composantes (végétation, eaux de surface et souterraine,...), en termes de transferts de matières et d'énergie.

S'ils saluent l'initiative de ce questionnaire, les membres de l'AAF regrettent son caractère fermé et souvent simpliste. Ils regrettent également que ne soient pas abordées les questions de gouvernance territoriale des sols, de prix du foncier, de recherche et d'enseignement dans ce domaine. Enfin, certains auraient souhaité que des questions plus explicites soient posées sur les modèles agricoles en lien avec la dégradation des sols.

Souhaitez-vous également apporter une contribution sur les questions de nature plus technique pour lesquelles une expertise en sols ou dans des domaines connexes peut être utile?

- Oui
- Non

Contact

Svetlana.CHOVANCOVA@ec.europa.eu